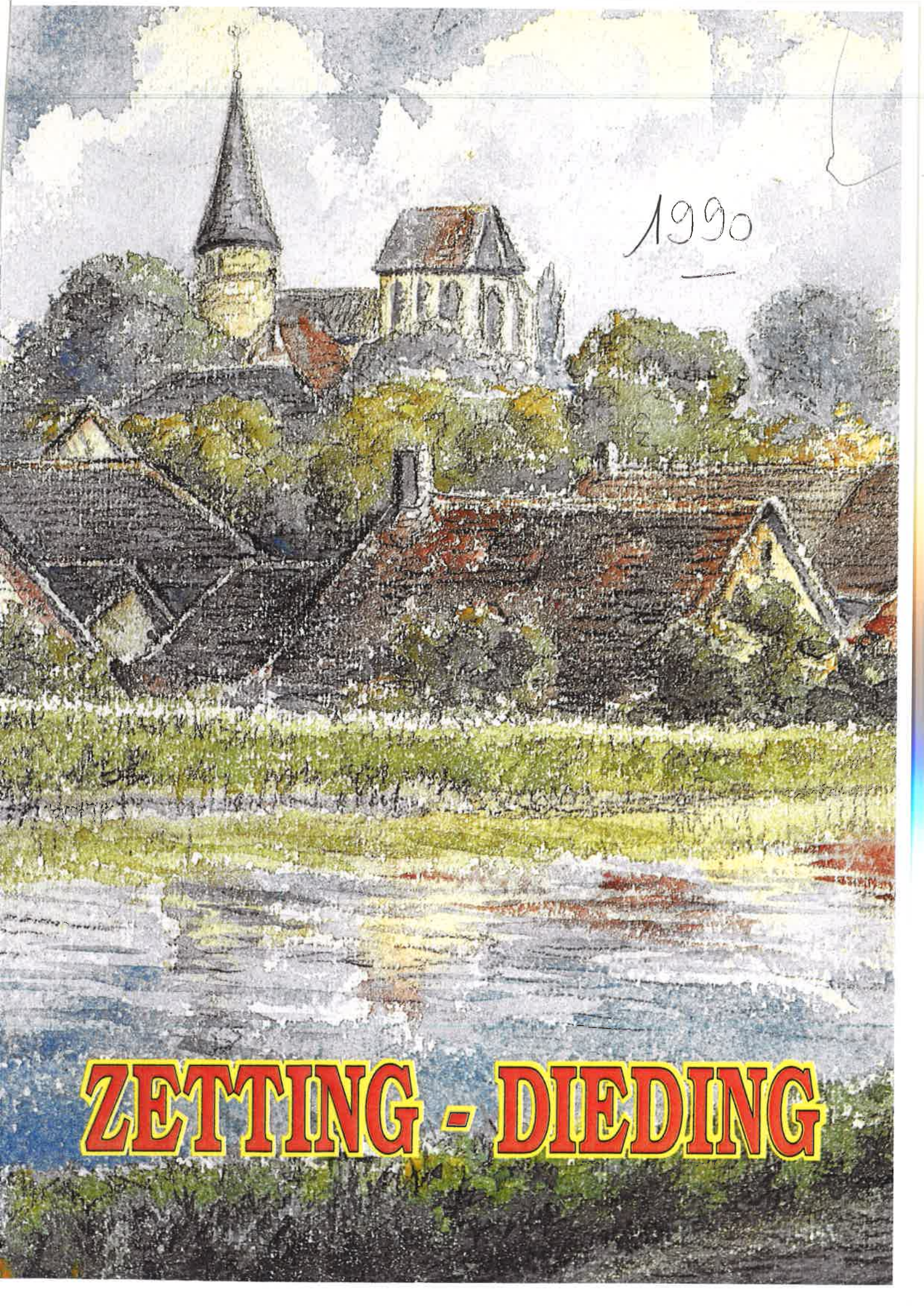




1990

ZETTING - DIEDING

Le Mot du Maire



Chers concitoyens

C'est avec plaisir que je vous présente le premier numéro de notre nouveau bulletin municipal. Il doit à l'avenir vous informer annuellement de la vie communale et associative, en faits et en chiffres.

Nous avons souhaité que sa présentation vous incite à le lire, à le conserver comme un témoin des années qui passent.

Pourquoi un bulletin municipal ?

La presse vous informe régulièrement des décisions prises par votre Conseil. C'est une chose. L'action quotidienne de vos élus en est une autre.

Chaque jour apporte ses problèmes qu'il faut résoudre. Souvent on donne satisfaction, parfois il faut refuser. Certaines décisions sont bien acceptées, d'autres sont mal comprises. L'intérêt général doit toujours rester le souci de vos élus. Et je suis persuadé qu'il l'est. Il est donc important que vous puissiez connaître régulièrement les motivations des décisions prises.

Voilà près de deux ans que vous avez élu votre Conseil Municipal. Il s'est mis au travail et chacun a pu exprimer son point de vue, formuler ses propositions et décider en son âme et conscience. Les pages qui suivent vous rendront compte des actions entreprises, des moyens financiers correspondants, des principales questions qui ont préoccupé tant les Conseillers que les Administrés.

Je n'oublierai pas les pages réservées aux associations qui, animées par des bénévoles dont je voudrais saluer la disponibilité et le dévouement, constituent un élément essentiel de la vie en communauté.

Je remercie tout particulièrement les annonceurs qui ont permis de financer la couverture qui restera identique pour les prochains numéros, et ceux qui ont collaboré à l'élaboration de ce document. Je suis persuadé qu'il deviendra un lien privilégié entre le Conseil Municipal et la Population. D'avance merci de l'accueil que vous lui réserverez. Si des questions particulières vous préoccupent, c'est avec plaisir que nous vous répondrons.

J'adresse à toutes et à tous, en ce début d'année 1991, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

O. Henry

Das Wort des Bürgermeisters

Liebe Mitbürger !

Mit grosser Freude präsentiere ich euch die Erstauflage unseres neuen Bulletin Municipal. Es wird in Zukunft alljährlich, berichten, in Zahlen und Schreiben, über unser Gemeinde- und Vereinsleben.

Seine Aufmachung möge euch anregen es zu lesen und zu bewahren als Zeuge verrinnender Jahren.

Warum ein Bulletin Municipal ?

Die Presse verkündet regelmässig die Entscheidungen des Conseil Municipal. Dies einerseits. Andernfalls jedoch gibts die alltägliche Tätigkeit der Conseillers.

Ein jeder Tag stellt neue Aufgaben die gelöst werden müssen. Oftmals kann man Genugtuung geben, manchmal muss man ablehnen. Gewisse Beschlüsse sind gut akzeptiert, andere missverstanden. Gemeinnutz und Gemeinwohl sind die Besorgnis der Gewählten, und so muss es auch sein. Darum ist es wichtig die Motivation der getroffenen Entscheidungen zu begreifen.

Vor zwei Jahren bereits habt Ihr euer Conseil Municipal gewählt. Dieser ging sofort an die Arbeit und jedem war vergönnt seinen Standpunkt zu äussern, seine Vorschläge machen nach Belieben und Gewissen. Folgende Zeilen schildern die unternommenen Handlungen und Tätigkeiten mit deren Finanzierung, die wesentlichsten Probleme die sowohl die Conseillers als die Bürger beschäftigt haben.

Ich gedenke den Animatoren die freiwillig und unentwegt das Grundlegende Vereins- und Verbandsleben betreuen.

Lob noch den Annonceuren die es erlaubten den Umschlag zu finanzieren, der auch in den nächsten Nummern identisch bleibt und an all diejenigen die zur Herstellung des Dokumentes beitrugen.

Ich bin gewiss dass es ein reges Bindemittel zwischen Conseil Municipal und Bevölkerung in der Zukunft wird. Auch bin ich von einem günstigen Empfang überzeugt vofür ich mich im Voraus bedanke. Sollten besondere Fragen Sie noch besorgen, so werden wir sie willig beantworten.

Zum Abschluß wünsche ich euch allen im
beginnende Jahr 1991, Gesundheit und Wohl



DES REALISATIONS PASSEES... PRESENTES... ET FUTURES

Les décisions de votre Conseil Municipal

Il serait trop long de reprendre ici toutes les décisions du Conseil Municipal depuis que vous l'avez élu. Les différents comptes-rendus ont fait l'objet d'une publication dans la presse locale.

Il nous paraît toutefois important de rappeler les principales et de les situer dans le cadre général de la politique municipale.

Travaux de voirie

Depuis 1977 vos élus ont eu un souci constant de réaliser sur l'ensemble de notre territoire communal l'assainissement général, travaux réalisés et terminés en 1987, tant à Zetting qu'à l'annexe Dieding.

Le problème de l'épuration des rejets reste en suspens. Sa compétence est du ressort du District de Sarreguemines qui, malgré les modifications des taux de financement intervenus entre temps et la mise en place de règles contraignantes par l'Agence de Bassin Rhin-Meuse, a pu affirmer depuis 1976 sa volonté de contribuer au bon état de nos cours d'eau.

La construction de la chaussée et des bordures sont à achever :

- à Zetting, dans la rue de Sarreinsming, dans la rue de Dieding et à l'impasse du Canal;
- à Dieding, l'entrée vers Zetting, la sortie vers Wittring et la finition de la rue du Moulin.

Dès que ces travaux de voirie seront achevés, un programme d'aménagement de la traversée de Zetting avec notamment trottoirs et travaux annexes, pourra démarrer.

L'étude de sécurité concernant la traversée de Zetting sera réalisée dès 1991 et définira les options à retenir. Elle sera accompagnée d'une étude d'aménagement paysager.

L'aménagement des chaussées reste une priorité. Les aménagements qualitatifs devront suivre.

REALISATIONS 1989 et 1990 :

- A Zetting : 2e tranche de la rue du Chemin de Fer en 1989
3e tranche de la rue du Chemin de Fer en 1990.
- A Dieding : jonction partie basse du village - rue Principale en 1989
1ère tranche de la rue du Moulin en 1990

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR 1991 :

- A Zetting : rue de Sarreinsming
- A Dieding : une tranche rue Principale.

SONT EGALEMENT PRÉVUS À L'AVENIR :

- l'aménagement de la place de la Mairie
- la jonction piétonne rue de la Gare - rue de la Barrière
- la remise en état des chemins ruraux.

Equipements sportifs

Dans le souci de répondre à une demande nouvelle, au cours de sa séance du 12 octobre 1989 et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire au programme des demandes de subventions de l'année 1990 la construction d'un court de tennis.

Dans sa séance du 21 septembre 1990, la demande de subvention pour 1991 a été renouvelée. Le coût du projet est de 200 000 F HT soit 237 200 F TTC, la subvention départementale escomptée étant de 92 500 F HT. L'implantation se fera à côté des vestiaires du terrain de football.

Ecoles

Suite à la création du nouveau lotissement dans les années 1980 et à l'essor démographique, les trois classes primaires ont pu être maintenues. Une deuxième classe maternelle a été ouverte, ce qui a nécessité la construction d'une nouvelle salle de classe.

Si à l'avenir toutes ces classes ne pouvaient être maintenues par manque d'effectifs, le regroupement des salles de classes pourrait être envisagé au groupe scolaire rue des Mésanges.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT décrit toutes les opérations de dépenses et de recettes qui concernent l'exploitation, la gestion courante des services municipaux (frais de personnel, entretien des écoles, voirie, autres dépenses). On y retrouve également les intérêts des emprunts et la part d'auto-financement consacrée à l'investissement. En recettes, les dotations de l'Etat, les impôts locaux et les autres recettes : produits de l'exploitation et du domaine (produit des ventes de bois, des loyers...).

Durant la même période, on relève

• en **recettes**

- l'importance des produits domaniaux, vente de bois notamment, une recette importante pour la Commune;
- une relative faiblesse du produit des impositions directes, dû à la faiblesse des bases d'imposition et à un taux trop faible de la taxe professionnelle.

• en **dépenses**

- l'importance des frais de personnel d'une part, un point à examiner attentivement et des frais financiers d'autre part, en raison des emprunts contractés pour réaliser des équipements nombreux et importants.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :

- veiller au maintien au niveau actuel des charges de fonctionnement, c.-à-d. stabilisation des frais de personnel, des frais financiers (limiter le recours à de nouveaux emprunts avant amortissement des anciens), surveillance des autres charges de fonctionnement;
- au niveau des recettes, stabilisation des impôts locaux et maintien à niveau des produits domaniaux (vente de bois notamment);
- limiter l'investissement à un montant annuel de 350 000 F, hors amortissement des emprunts et hors subventions et participations extérieures.

EN CONCLUSION :

- la situation financière est saine
- la commune a réalisé de gros travaux pendant ces dernières années
- elle pourra continuer à investir, mais avec prudence, au risque dans le cas contraire de devoir augmenter les impôts locaux
- il convient d'adapter les choix aux possibilités d'investissement et veiller à ne pas augmenter les frais de fonctionnement.

Les principaux chiffres du budget primitif de 1990

Qu'il s'agisse du budget de fonctionnement ou du budget d'investissement, ils doivent être équilibrés en dépenses et en recettes.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2 023 817 F en 1990 contre 1 938 172 F en 1989, soit une progression de 4 % environ.

Les chapitres les plus importants :

En dépenses :

- | | |
|---|-----------|
| - frais de personnel, y compris charges sociales : | 470 000 F |
| - frais financiers (intérêts des emprunts) : | 433 378 F |
| - le prélèvement pour la section d'investissement (partie capital des emprunts plus auto-financement) : | 456 339 F |
| - denrées et fournitures (combustibles et fournitures) : | 110 000 F |
| - travaux et services extérieurs (divers entretiens, voirie, réseau, éclairage public, petit matériel, électricité) : | 252 000 F |

En recettes :

- | | |
|---|-----------|
| - les contributions directes (produits des impôts locaux essentiellement) : | 653 937 F |
| - les produits domaniaux (coupes de bois, chasse, locations immeubles) : | 595 500 F |
| - les dotations reçues de l'Etat (dotation globale de fonctionnement) : | 572 103 F |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Il se monte à la somme de 1 155 573 F, sachant que 346 903 F correspondent à la partie «capital» du remboursement des emprunts. Reste pour les travaux réels d'investissement 808 670 F. Il est équilibré sans recours à l'emprunt.

Parmi les recettes

- le prélèvement sur les recettes de fonctionnement
- les subventions
- les recettes provenant du remboursement par l'Etat de la T.V.A. (FCTVA) et de la taxe locale d'équipement
- celles provenant de la vente des lots du lotissement.

En dépenses directes

- 200 000 F de travaux au lotissement
- 400 000 F de travaux de voirie
- 180 000 F d'acquisition de biens meubles et immeubles
- 28 670 F en dépenses imprévues.

Les horaires d'ouverture de la mairie

Dans le souci d'une meilleure organisation, les horaires d'ouverture de la mairie ont été modifiés comme suit par décision du Conseil Municipal :

- lundi de 17 h à 19 h
- mardi de 17 h à 18 h
- mercredi de 17 h à 19 h
- jeudi de 17 h à 18 h
- vendredi de 17 h à 19 h

Toute personne désirant un rendez-vous auprès du maire, d'un adjoint ou d'un vice-président de commission peut en faire la demande auprès de la secrétaire de mairie pendant les heures de permanence en téléphonant au 87 02 36 00.

Votre conseil municipal

- Maire : KLAM Gaston
- 1er adjoint : GROSS Jean-Claude
- 2e adjoint : RISSE Jean-Marc
- 3e adjoint : MEYER Antoine

CONSEILLERS MUNICIPAUX

- | | |
|-------------------|--------------------|
| MEYER Jean-Marie | WALDENAIRE Robert |
| BRANSTETT Germain | RIMLINGER René |
| ROHR Jean-Claude | MEYER Denis |
| LORANG Claude | HOFFMANN Bernard |
| LETT Roland | KOENIGSECKER André |
| MEYER Joseph | |

Les commissions municipales

Le maire, président de toutes les commissions municipales, délègue les attributions au vice-président concerné et celui-ci assure le suivi et l'exécution des travaux de cette commission.

Le conseil municipal se compose des commissions suivantes :

COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'URBANISME

- Vice-Président : GROSS J.-Cl.
- Membres : Risse J.-M. - Meyer A. - Meyer J.-M. - Branstett G. - Rohr J.-Cl. - Lorang Cl. - Waldenaire R. - Rimlinger R. - Meyer D. - Hoffmann B. - Koenigsecker A.

COMMISSION DE LA FORET ET DES AFFAIRES AGRICOLES

- Vice-Président : MEYER A.
- Membres : Meyer J.-M. - Rohr J.-Cl. - Lorang Cl. - Waldenaire R. - Rimlinger R. - Meyer D. - Hoffmann B.

COMMISSION DES FINANCES

- Vice-Président : RISSE J.-M.
- Membres : Meyer J.-M. - Lorang Cl. - Lett R. - Rimlinger R. - Meyer D. - Koenigsecker A.

COMMISSION SCOLAIRE

- Vice-Président : RISSE J.-M.
- Membres : Meyer A. - Branstett G. - Lorang Cl. - Lett R. - Meyer J. - Waldenaire R.

COMMISSION SOCIO-CULTURELLE

- Vice-Président : MEYER D.
- Membres : Rohr J.-Cl. - Meyer J. - Waldenaire R. - Rimlinger R. - Hoffmann B. - Koenigsecker A.

COMMISSION DE L'INFORMATION

Président : KLAM G., Maire
Membres : Meyer D. - Rimlinger R. - Risse J.-M. - Gross J.-C.

COMMISSION DU TOURISME

Vice-Président : KOENIGSECKER A.
Membres : Risse J.-M. - Branstett G. - Rimlinger R. - Meyer D. - Hoffmann B.

Permanences du maire et des adjoints

Monsieur le Maire : le vendredi de 18 h à 19 h et sur rendez-vous.
M. GROSS Jean-Claude : le lundi de 18 h à 19 h
M. MEYER Antoine : le mercredi de 18 h à 19 h
M. RISSE Jean-Marc : sur rendez-vous.

Quelques adresses utiles

SAPEURS-POMPIERS DE ZETTING

- Chef de corps : HOFFMANN Bernard - Tél. 87 02 36 93
- Adjoint : HOFFMANN Lucien - Tél. 87 02 34 91

SAPEURS-POMPIERS DE SARREGUEMINES - Tél. 18

PRESBYTERE :

La paroisse est desservie par l'abbé HENNER J. - Tél. 87 02 38 30

EQUIPEMENT - PONTS ET CHAUSSEES

rue des Roses - Sarreguemines
Tél. 87 95 64 21 - Tél. permis : 87 98 61 03

O.N.F. : 21, rue du Château d'Eau - Sarreguemines - Tél. 87 98 07 93
Maison Forestière Hambach - Tél. 87 98 50 44

HOTEL DES IMPOTS : rue Clemenceau - Sarreguemines - Tél. 87 95 14 88

PERCEPTION : Sarreguemines I - 13, rue Pasteur - Tél. 87 98 42 34

E.D.F. : 40, rue A.-de-Geiger - Sarreguemines - Tél. 87 95 06 39

ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE ZETTING - Tél. 87 02 34 26

URGENCES : Médecin de service, tél. 87 95 45 45

SALLE SOCIO-CULTURELLE : Tél. 87 02 22 43

SERVICE DES EAUX : KOENIGSECKER - Tél. 87 02 33 02 - 87 02 30 25

CREDIT MUTUEL : Côteaux Val de Sarre - Agence de Zetting - Tél. 87 02 23 34

Heures d'ouverture : - Mardi : 14 h - 18 h
- Jeudi : 14 h - 19 h
- Samedi : 9 h - 12 h

Recensements

ANNEES	ZETTING	DIEDING	TOTAL
1968	739	120	859
1975	749	116	865
1982	702	137	839
1990	714	135	849

A PROPOS...

Pourquoi avoir clôturé le plateau d'éducation physique ?

Il s'agit d'un équipement destiné en priorité aux écoles, et qui a été subventionné en conséquence.

La Commune n'est pas opposée à l'utilisation extra-scolaire, sous réserve que celle-ci se fasse sous la surveillance de responsables.

C'est ce qui a été précisé à une délégation de jeunes reçue en mairie par la commission socio-culturelle au mois d'octobre dernier. Nous attendons toujours des candidatures...

La Forêt Communale

LA FORET... élément fondamental de notre patrimoine... ressource financière importante pour la Commune.

Saurons-nous la transmettre aux générations futures comme les «Anciens» nous l'ont léguée ? N'est-elle pas surexploitée pour des raisons financières ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons demandé à M. EITEL, chef de groupe technique de l'ONF, de nous faire le point.

Il a également accepté de répondre à quelques questions complémentaires. Laissons lui la parole.

I. Généralités

«La forêt communale de Zetting a une superficie de 145 hectares. Constituée par un seul massif situé entièrement sur le territoire de la Commune de Zetting, cette forêt s'étend sur les pentes de la rive gauche de la Sarre, à l'Est du Plateau Lorrain, entre les altitudes 240 et 290 mètres.

Le sol, assez profond et fertile, est composé essentiellement de «Lehm» et le sous-sol est constitué par la couche du «Muschelkalk supérieur» recouverte par des alluvions anciennes de la Sarre (Pliocène).

Les essences qui composent les différents peuplements sont :

- le hêtre (70 %)
- le chêne rouvre (15 %)
- l'épicéa (10 %)
- les feuillus divers tels le charme, le frêne, le merisier, l'érable (5 %).

Le hêtre et le chêne, essences principales, sont de très bonne qualité technologique (qualité du matériau bois).

II. Gestion de la forêt

Au niveau de la gestion de la forêt de Zetting, l'objectif principal est la production de bois d'œuvre de hêtre et de chêne et, accessoirement, de bois de chauffage et d'industrie.

Les coupes ont lieu tous les ans mais ne sont pas faites «à l'aveuglette» car elles sont programmées tant au point de vue de la situation que de l'état des peuplements et encore de la quantité ou **du volume à exploiter**.

D'une manière générale, on peut **comparer une forêt à un capital** lequel, placé, rapporte des intérêts. Lorsque l'on dépense davantage que les intérêts, on **entame le capital**.

Pour ce qui concerne la forêt, le capital correspond aux peuplements en place à un moment déterminé. Les intérêts correspondent, quant à eux, à l'**accroissement** de tous les arbres et donc **de la forêt**.

Si on exploite un volume supérieur à cet accroissement, on **entame le capital forêt**.

Afin d'éviter cela, l'**Office National des Forêts**, gestionnaire de la forêt communale, calcule, à l'aide de comptages sur le terrain et de tarifs, l'**accroissement** (appelé «possibilité») et **n'exploite jamais plus que le volume correspondant**.

A titre indicatif, cet **accroissement** ou cette **possibilité** ou encore **le rapport** de la forêt de Zetting, est actuellement de 650 m³ par an.

En termes plus clairs, **on peut exploiter ou couper annuellement 650 m³ ou 900 stères sans toucher au capital forêt**, seule la physionomie de la forêt évoluera à cause du rajeunissement de certaines parcelles et du vieillissement de certaines autres.

Quoi qu'il en soit, un document appelé «Aménagement» est rédigé périodiquement. Ce même document indiquera les volumes à couper, les parcelles à parcourir annuellement ainsi que les travaux à réaliser dans la forêt (plantations, dégagements, nettoisements, etc...).

D'une manière générale, la forêt étant divisée en «parcelles», on passera en coupe dans les peuplements qu'on veut «**éclaircir**» ou «**améliorer**» tous les 6, 8 ou 12 ans (en fonction de l'âge du peuplement) en supprimant les arbres mal conformés, malades ou ayant peu d'avenir et **en favorisant les plus belles tiges** (opération comparable au dépressage des carottes dans un potager).

Dans les parcelles constituées par les plus vieux arbres, on coupera **progressivement** ces vieux arbres afin de produire de la lumière au sol et permettre aux **semis** (jeunes pousses) qui s'installent de croître dans de bonnes conditions. Ainsi, au fur et à mesure qu'on «ouvrira» ou qu'on supprimera les vieux sujets, se mettront en place des **jeunes** qui constitueront la future forêt.

Quelles que puissent être les coupes (sauf chablis = arbres renversés par le vent), on ne coupera pas plus que ce que la forêt est en mesure de produire même si, à un moment déterminé, dans une même parcelle, il ne restera plus aucun vieil arbre.

Quoi qu'il en soit, tout forestier a en permanence à l'esprit la notion de **pérennité**, c'est-à-dire le maintien de la forêt et n'exploite donc pas de façon irréflichtie.

L'aménagement de 1966 à 1989 étant arrivé à terme, un nouveau document avec des chiffres actualisés est en cours d'élaboration.»

Monsieur EITEL, répondez-nous...

«Les tempêtes de l'hiver dernier ont causé de gros dégâts aux massifs forestiers. Quels sont les dommages enregistrés à Zetting ?»

Le volume total des arbres renversés par la tempête (chablis) est de 2 500 m³ (ou 3 500 stères).

L'O.N.F. a eu le souci de faire façonner rapidement tous les bois qui étaient tombés en grande quantité, c.-à-d. partout où d'importantes ouvertures étaient créées dans les peuplements car la sécheresse de l'été aurait déprécié rapidement les bois gisants très exposés au soleil.

Volumes exploités au printemps : 2 300 m³ dont 720 m³ de bois d'œuvre et 1 580 m³ de menus produits.

Les arbres qui sont tombés isolément seront exploités au mois de décembre 1990 (200 m³ environ).

«Quelles en seront les conséquences pour l'avenir ?»

Le volume de chablis (2 500 m³) n'est, en réalité, pas très significatif. En effet, si ce même volume était tombé de façon uniforme ou régulière sur l'ensemble des 145 hectares de la forêt, aucun peuplement ne serait, en réalité, endommagé car au bout d'un certain temps ces mêmes peuplements se «refermeraient naturellement».

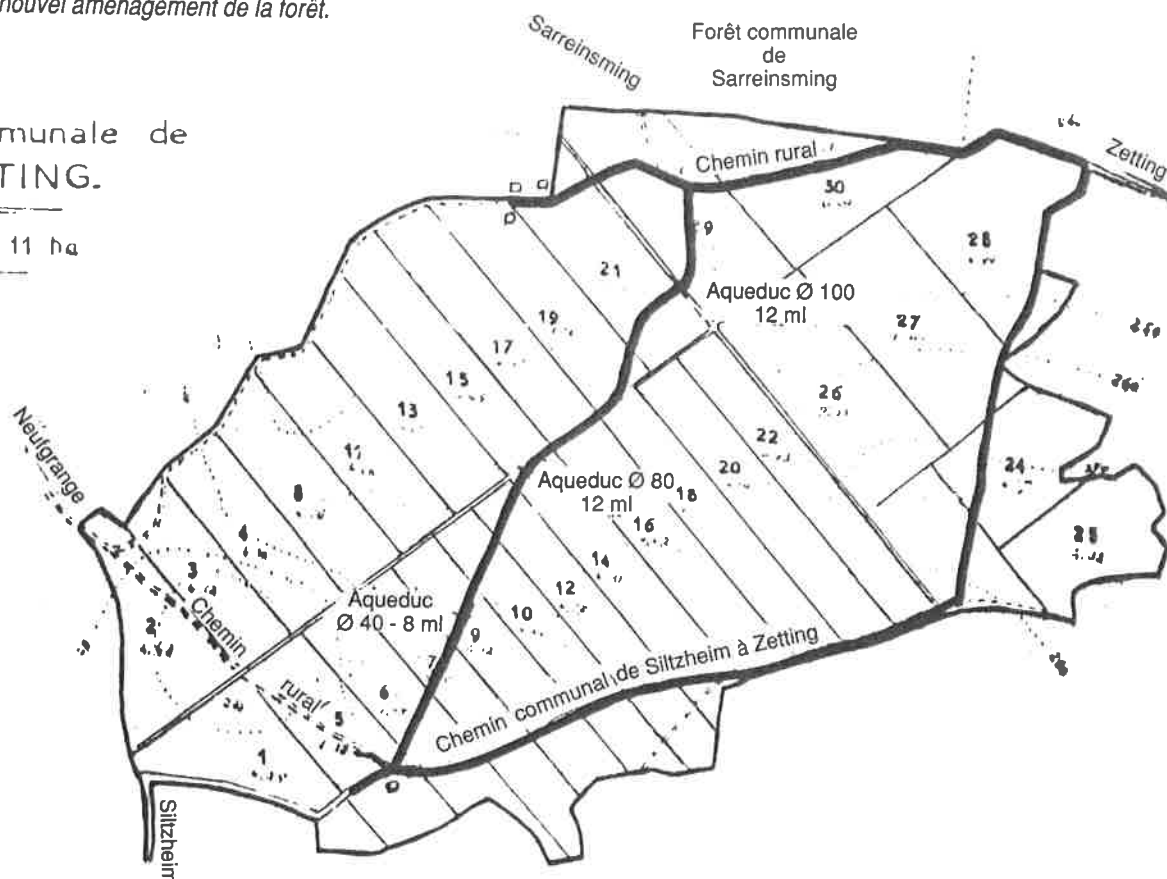
Mais il s'avère que les peuplements les plus touchés sont ceux qui étaient «entr'ouverts» au moment de la tempête, là où le vent avait davantage de possibilités de s'engouffrer. C'est le cas des parcelles de régénération 5 et 11 ou de la parcelle d'amélioration 28, la plus proche du village, et qui venait d'être exploitée en «éclaircie».

Nous nous proposons d'attendre une ou deux saisons de végétation afin de constater si la régénération naturelle s'installe dans les parcelles 5 et 11. Dans la négative, il nous faudra avoir recours à la régénération artificielle, c.-à-d. la plantation.

Pour ce qui concerne la parcelle 28 relativement touchée mais non classée en régénération, nous déciderons au moment de l'élaboration du nouvel aménagement de la forêt.

Forêt communale de
ZETTING.

145, 11 ha



Le Nouveau Cimetière

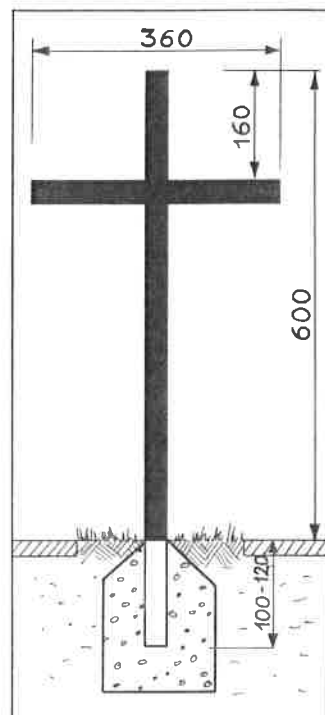
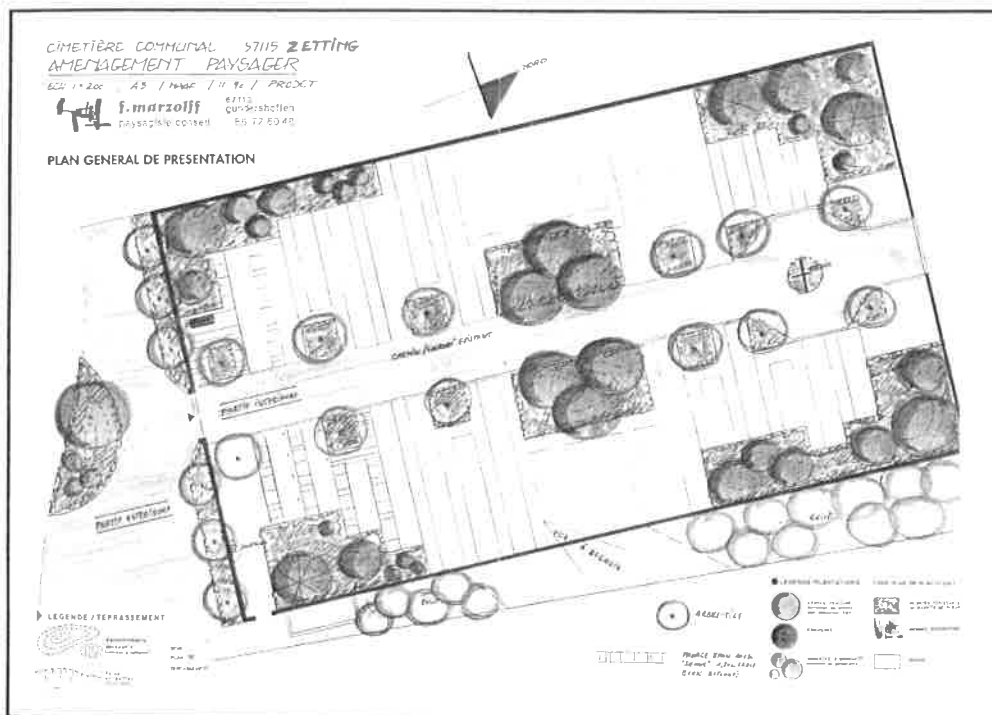
Installé autour de l'église, le cimetière posait problème depuis les années 1970. Son agrandissement sur place n'était pas envisageable, raison pour laquelle il fut décidé de créer un nouveau cimetière à proximité de la forêt.

Différentes démarches réglementaires furent nécessaires : analyses du sol, études géologiques... Suivit la période des travaux : construction du mur de clôture, aménagement du parking, de l'allée centrale et de la route d'accès.

Restait la question du règlement : un problème délicat dans la mesure où en principe toute ouverture de nouveau cimetière suppose la fermeture immédiate de l'ancien. Ce problème fut résolu, et vous en avez été informés.

Simultanément se sont posés tous les problèmes annexes, à savoir les questions d'aménagement intérieur. La Commune s'est entourée des conseils d'un architecte-paysagiste, afin que ce nouvel équipement réponde dans les meilleures conditions à son usage.

Tout cela ne fut pas simple. Mais, conformément à la décision du Conseil Municipal, le nouveau cimetière est ouvert depuis le 1.10.90.



Monsieur le Maire, répondez-nous...

«Beaucoup de réactions sont parvenues en mairie sur l'ouverture trop rapide du nouveau cimetière. Qu'en est-il ?»

Cela fait un certain temps que la question du nouveau cimetière est posée. Problème difficile, car il touche un chacun, dans des circonstances douloureuses.

Le Conseil Municipal, suivant en cela la Commission des Cimetières, a décidé, à l'unanimité, l'ouverture pour le 1er octobre.

C'est une décision qui certes pouvait poser des problèmes en cas de décès dans un délai rapproché. Cela a été le cas.

J'ai en conséquence tout mis en œuvre pour que, dans les meilleurs délais, les aménagements restant à effectuer le soient. Ces délais étaient courts. Mais je suis persuadé que les décisions prises (aménagements paysagers, plantations, aménagements des allées, implantation d'une croix) permettront à la commune de disposer d'un cimetière accueillant et de rassurer les familles dans le deuil.

Notre Commune a la chance de disposer d'une vie associative dynamique. Pour vous permettre d'en juger et de connaître ceux qui animent ces associations, nous avons demandé à chaque responsable de présenter son association.

Culture et Loisirs

Président : ROHR Jean-Claude
3, impasse du Canal - Tél. 87 02 34 21
Membres : une centaine
Activités : promouvoir la vie culturelle et les loisirs.

Club du 3e Age

Président : HEITZ Florent
4, rue de la Barrière - Tél. 87 02 33 64
Membres : 102
Activités : excursions, activités manuelles et récréatives pour les personnes âgées.

Association sportive Zetting

Président : GROSS Gilbert
Contact : RIMLINGER René
7, rue de la Forêt - Tél. 87 02 33 06
Membres : 95
Activités : création en 1953 - 1 équipe. En 1990 le club a engagé 4 équipes qui représentent 56 licenciés répartis en 6 catégories : seniors, juniors, cadets, poussins, débutants.
Projets : après une trêve de 2 mois, le championnat reprend fin février 1991.
Manifestations prévues en 1991 :
05.01.91 : concours de belote
19.01.91 : dîner dansant
10.02.91 : bal masqué pour enfants (14 h à 19 h)
11.02.91 : bal de carnaval (Rosenmontag)
07.07.91 : marche populaire
Pour le sport en général, et le football en particulier, venez nombreux à nos manifestations.

Amicale des Vétérans de Zetting

Président : EHRE Gilles
Contact : RIMLINGER René
7, rue de la Forêt - Tél. 87 02 33 06
Membres : 28
Projets : 06.04.91 : dîner dansant à la salle socio-culturelle
Parmi les 15 rencontres prévues, il y aura 2 sorties en bus : pour se rendre à Ringendorf (Alsace) et à Tholey (village jumelé avec Zetting).

Gymnastique Féminine

Présidente : EHRE Adeline
17, rue du Maire Jamann - Tél. 87 02 37 64
Membres : 22
Activités : gymnastique d'entretien, d'assouplissement et de relaxation.
Projets : sortie avec les membres, banquet annuel, vente au profit de Noël de Joie.

Club d'Epargne «Concorde»

Président : BARTHEL Victor
14, rue du Maire Jamann - Tél. 87 02 34 12
Membres : 96

Club d'Epargne «Bonne Espérance»

Président : GLATZ Alphonse
7, rue du Maire-Jamann - Tél. 87 02 38 41
Membres : 100

Société des Arboriculteurs

Président : MEYER Marcel
Contact : GROSSMANN Fernand
24, rue de la Forêt - Tél. 87 02 21 01
Activités : - fabrication de jus de pommes
- distillation des eaux de vie
- formation arboricole
- groupement de commandes d'arbres fruitiers et arbustes d'ornement.

Conseil de Fabrique de Zetting

Président : BRANSTETT Arthur
25, rue de l'Eglise - Tél. 87 02 36 79
Membres : 5
Activités : gestion des biens matériels de l'église
Projets : revêtement du chœur de l'église.

Conseil de Fabrique de Dieding

Président : KLEIN Lucien
28, rue Principale - Tél. 87 02 18 45
Membres : 5
Activités : gestion des biens matériels de l'église.

Chorale de Zetting

Président : MEYER Louis

Contact : SCHILLE Simon

8, rue Principale - Tél. 87 02 33 49

Membres : 19

Activités : animation des offices religieux

A noter que la chorale recrute toujours des personnes aimant chanter. Vous serez le bienvenu.

Trempolina

Présidente : PAX Marie-Antoinette

Contact : RISSE Evelynne (secrétaire)

3, rue du Moulin - Dieding - Tél. 87 02 12 12

Membres : 15

Activités : gymnastique volontaire avec animatrice diplômée.
Salle de l'Ecole à Dieding

Tous les mercredis : de 20 h 15 à 21 h 15 en hiver
de 20 h 30 à 22 H en été.

Projets : la section a démarré ses activités en septembre 1990. Programme non défini.

Comité des Fêtes

Président : RISSE Jean-Marc

3, rue du Moulin - Dieding - Tél. 87 02 12 12

Activités : - Animation du village.

- Organisation de sorties familiales et éducatives.

- Recherches historiques sur le village.

Projets : - Sorties ski à La Bresse les 3/02 et 3/03.

- Sortie au parc aquatique Nautiland à Haguenau en avril.

- Sortie à Rust en juin.

- Poursuite des recherches historiques en vue d'une publication.

Etat Civil

	1989	1990
Naissances	BRONNER Natacha FRANCK Ludovic LEROY Matthieu THUILLIER Pauline ZAPP Pierre	MULLER Arnaud - MULLER Matthieu ROHR Laetitia - KLEIN Angélique FRENZEL Camille - BORDONNE Alexandra GLATZ Morgane - AUBRY Bastien WENDLING Aurore - HEITZ Julie - HEITZ Aurélie
Mariages	BARTHEL Germain - KOLLMANN Thérèse BASTIAN Pascal - HOFFMANN Laurence BOCK Hubert - JUNG Myriam SARBACH André - CLOS Christine WERNETT Manuel - HOFFMANN Laurence MICHELS Regis - HOFFMANN Raphaël PORT Alain - LEHMANN Caroline LEROY Michel - MUDRACK Nadine	PRIM Bernard - HEN Mireille LAUER Jacques - BICHLER Patricia PIELUCHA Fabrice - SCHMIDT Sophie MULLER Fabrice - JUNG Solange WAGNER Simon - HOFFMANN Nathalie HOFFMANN Didier - KLEIN Anne
Décès	KIRCH ép. HOFFMANN Marguerite KLAM Etienne MULLER Ernestine SCHILLE Jean-Louis SINS ép. SCHILLE Francine	RISSE Pierre - JUNG Marcel - HEITGER André LETT Ferdinand - MURER ép. SCHILLE Paulette HERRMANN Aloyse - SCHMITT Victor HAUCK Angèle - BURGUN ép. ZINS Louise KELLER Paul - EYEN Léonard CLOSSET Raymond - SPREDER ép. THIEL Hélène FUCHS ép. MARION Emmy

Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux félicitent les heureux parents et jeunes mariés et présentent leurs condoléances aux familles dans le deuil.

NOS SAPEURS-POMPIERS

HOFFMANN Bernard	Lieutenant
HOFFMANN Lucien	Adjudant
SCHEIDECKER Jean-Claude	Sergent
JUNG Gaston	Caporal-Chef
GLATZ Adrien	Caporal-Chef
LORANG Claude	Caporal
GUTH Christian	Caporal
MEYER Marcel	Sapeur 1ère Classe
MEYER Alphonse	Sapeur 1ère Classe
SCHMITT Bertrand	Sapeur 2ème Classe
EHRE Gilles	Sapeur 2ème Classe
MEYER Nathalie	Sapeur 2ème Classe
HEN Marc	Sapeur 2ème Classe
MEYER Thierry	Sapeur 2ème Classe
HOFFMANN Yannick	Sapeur 2ème Classe
LUTZ Raphaël	Sapeur 2ème Classe
OBRINGER Charles	Vétéran
BARTHEL Raymond	Vétéran

Calendrier des exercices pour 1991

Tous les ans 10 manœuvres sont au programme. Les manœuvres sont annoncées la veille (samedi à midi) par la mise en œuvre de la sirène. Pour l'année en cours les dates sont les suivantes :

- 3 mars
- 17 mars : parcours sportif
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 1er septembre
- 6 octobre
- 20 octobre
- Challenge Chauffray au mois de septembre.



Le corps des Sapeurs-Pompiers de Zetting compte 16 membres actifs. C'est une équipe dynamique, compétente et toujours disponible.

Des jeunes seraient les bienvenus.

Au mois d'avril de chaque année a lieu le parcours sportif, une épreuve qui est obligatoire pour chaque pompier. Tous les ans au mois de septembre a lieu le challenge Chauffray. C'est une manœuvre où le corps de Zetting se distingue particulièrement : 1er en 1987, 2ème en 1988, 1er en 1989 et 2e en 1990.

Le responsable de la publication : Gaston KLAM, Maire
avec la participation de la commission de l'information